le cnam
Intec

Institut national destechniques économiques et com ptables

Taxe d'apprentissage : investissez dans l'avenir avec nous !

La taxe d'apprentissage est un impôt dû par les entreprises et qui permet aux employeurs de participer directement au financement de l'enseignement technologique et professionnel et de l'apprentissage.

Pourquoi nous verser la taxe d'apprentissage ?
L'environnement comptable évolue constamment. L'apparition de nouvelles normes, les modifications législatives, l'évolution technologique constituent autant de changements à prendre en compte pour maintenir nos enseignements au meilleur niveau.
Verser votre taxe d'apprentissage à l'Intec, c'est encourager la qualité des formations et l'innovation pédagogique, soutenir notre effort de professionnalisation des auditeurs, participer au développement de la profession comptable en contribuant, avec nous, à créer les compétences de demain.

Comment verser votre taxe d'apprentissage ?
1. Choisissez votre Organisme Collecteur de Taxe d'Apprentissage (OCTA). Tout versement doit obligatoirement être fait auprès d'un Octa de votre choix. Consultez la liste
2. Affectez votre taxe à l'Intec
3. Informez-nous en remplissant le formulaire de promesse de versement.

En savoir plus sur la taxe d'apprentissage

1 mai 2023
15 octobre 2023

Investiss
dans l'aver
avec no

Conservatoire national d

Télécharger notre plaquette de présentation